

<https://enseignants.se-unesa.org/20-ans-apres-la-loi-de-2005-defendons-une-vraie-Ecole-inclusive>



enseignants de l'Unsa



# 20 ans après la loi de 2005, défendons une vraie École inclusive

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 4 février 2025

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée il y a 20 ans. Elle fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Cette loi reconnaît à tout enfant en situation de handicap le droit d'être inscrit en établissement référent de secteur, une école *ordinaire* dont relève son domicile.

La scolarité des élèves en situation de handicap est désormais une réalité qui suscite des discussions et des controverses pour sa mise en œuvre. Les conditions de travail sont souvent dégradées.

Les organisations syndicales de l'éducation SUD éducation, CFDT éducation formation recherche publique, FSU, UNSA Éducation, SNALC et CGT éducation publient ensemble un texte réclamant l'ouverture de concertations sur la détection précoce en maternelle, la place et les moyens attribués aux établissements spécialisés, le statut des AESH et le rôle des dispositifs d'enseignement adapté.

[Lire l'appel de l'intersyndicale](#)

[\(Cliquer pour agrandir au format PDF\)](#)

<https://enseignants.se-unesa.org/IMG/UserFiles/Images/Appel IS 20 ans loi 2005 3.jpg>